



Degradation d'une veste a un amis

Par **Linkzelda_old**, le **19/12/2007** à **19:18**

Au lycée un amis a moi apres une discution me met une petite tappe amicale dans le ventre. Je veut repliquer mais il esquivé alors je l'attrape par la veste et la ca veste ce déchire quand il essaye de s'extirper. J'entend un bruit et je le lâche immédiatement. Ca veste est un tissu très fin d'une valeur de 130€ . J'étais au lycée quand ca c'est passé. La veste est dite irréparable car l'épaisseur est très infime

Dans ce geste involontaire dois je lui repayer une nouvelle veste? Ou un simple indemnisation? Nous sommes tout les deux étudiants de 18 ans. Et nous sommes de bon amis mais ils me réclament 130€ et je ne gagne pas de salaire actuellement.

Merci de vos réponses

Par **Jurigaby**, le **20/12/2007** à **02:23**

Bonsoir.

Vous devez indemnisation à hauteur du préjudice subi.(article 1182 du code civil).

si la veste n'est pas "réparable", alors vous devez 130 euros.

si la veste est réparable, alors vous devez le montant de la réparation.